



**Assemblée départementale
Budget supplémentaire 2023
Réunion du 30 juin 2023**

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 30 juin 2023 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
M. Michel Doffagne donne pouvoir à M. Christophe Borg
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Joëlle Hours donne pouvoir à M. Franck Benhamou
M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En préambule, le Président évoque les incidents du 29 juin 2023 ayant eu lieu dans plusieurs villes du Département liés au décès de M. Nahel Merzouk.

Il salue la présence de Mme Sorrentino, Directrice du Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 A 4 1

Rapporteur : Mme Annie Pourtier

Soutien à l'investissement du projet immobilier de transformation du Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes

Présentation du rapport par Mme Pourtier.

Interventions :

M. Bessiron rappelle l'importance du CHU. Il insiste sur la nécessité d'une réflexion plus élaborée sur l'ensemble des centres hospitaliers : Sud, Michallon et Voiron, sur le déficit de personnel et l'importance du maintien des soins de proximité. Il rappelle la nécessaire vigilance à avoir concernant l'avenir des établissements hospitaliers.

M. Barbier rappelle le soutien du Département à l'hôpital de Voiron et l'existence du plan Isère Santé.

M. Polat indique que c'est grâce à sa bonne santé financière que le Département a la capacité d'agir pour des politiques publiques qui se situent au-delà de son champ de compétences et rappelle la contribution majeure de la collectivité aux travaux de l'hôpital de Voiron.

Mme Puissat évoque l'importance des hôpitaux reliés au CHU comme celui de La Mure, le maillage territorial sera conforté par cette participation.

Mme Dolgopyatoff Burlet cite l'exemple de Saint-Laurent-du-Pont où ce partenariat est déterminant.

Mme Blanc-Voutier précise que ces investissements sont nécessaires pour renforcer l'attractivité et la visibilité de l'hôpital auprès des professionnels de santé et des étudiants.

M. Papadopulo souligne l'importance de soutenir ces investissements compte tenu de la qualité de l'hôpital et de sa présence à Grenoble depuis 1913.

M. Bessiron précise que l'opposition n'est pas là pour créer la polémique mais qu'il convient de rester vigilant pour que cet engagement ne se fasse pas au détriment de l'hôpital sud.

M. Barbier indique que cette vigilance porte sur l'ensemble des centres hospitaliers du département et rappelle que l'aspect médical mais aussi universitaire du CHU sont importants pour le département.

M. Polat quitte l'hémicycle.

Le Président fait procéder au vote :

Ne prend pas part au vote (1) : M. Julien Polat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 D7 2

Rapporteur : Mme Catherine Simon

Mise en œuvre de la loi 3DS - Avenant à la convention de répartition des compétences entre le Département et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)

M. Barbier salue la présence dans le public de Mme Céline Blanchard, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DESDEN).

Présentation du rapport par Mme Simon.

Interventions :

Mme Gerbier salue le travail en concertation du personnel, de la direction des collèges et de la Vice-présidente. Elle indique que cet avenant suscite néanmoins des inquiétudes parmi les gestionnaires et les principaux des collèges et craint que cette mesure ne constitue la 1^{ère} étape vers une décentralisation de la gestion des collèges. Elle insiste sur l'importance d'une gouvernance équilibrée fondée sur la coopération.

M. Barbier précise que la loi vient simplifier la gestion des agents départementaux placés sous une double tutelle administrative et fonctionnelle.

M. Vallini indique qu'il votera pour le rapport et rappelle son soutien en 2004 au transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

Mme Gerbier évoque le désengagement de l'Etat qui génère des inquiétudes

M. Barbier indique qu'il sera attentif aux comptes rendus des conseils d'administration des collèges et ajoute qu'on ne peut parler d'un désengagement de l'Etat dans l'Education nationale.

Mme Gerbier insiste sur les difficultés que rencontre le personnel de l'Education nationale.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (13) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon.

Pour (44) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 B 16 3

Rapporteur : M. Fabien Mulyk

Aide à l'investissement à la méthanisation agricole : soutien à la création d'une unité de microméthanisation agricole sur la commune de Sainte-Luce

Présentation du rapport par M. Mulyk.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 B 16 4

Rapporteur : M. Fabien Mulyk

Adaptation des dispositifs d'aide en faveur de l'agriculture et de la forêt au nouveau cadre réglementaire européen, national et régional

Présentation du rapport par M. Mulyk.

Interventions :

Mme Questiaux reconnaît la volonté du Département d'aider les agriculteurs tout en indiquant qu'il s'agit d'un positionnement politique puisque les aides à l'installation des jeunes agriculteurs en agriculture bio ont baissé.

M. Mulyk indique qu'il s'agit avec ce rapport de se mettre en adéquation avec le Plan stratégique national et que cette adaptation des règlements s'inscrit dans le cadre de la convention avec la Région que l'Opposition n'avait pas voté.

M. Barbier rappelle que si le Département ne conventionne pas avec la Région, il ne peut intervenir sur le soutien aux agriculteurs.

Mme Questiaux précise que le désaccord concerne les modalités de la convention, pas l'attribution des subventions.

M. Barbier rappelle le vote contre de l'Opposition sur la convention régionale.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER N°2023 BS 2023 B 16 5

Rapporteur : M. Fabien Mulyk

Subventions programmes d'actions PAEN de la CAPI et de la commune du Touvet et stratégie foncière Sud Isère

Présentation du rapport par M. Mulyk.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 B 23 6

Rapporteur : M. Christophe Suszylo

Convention cadre 2023/2028 d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Isère Attractivité

Présentation du rapport par M. Suszylo.

Interventions :

Amendement déposé par le groupe UGES présenté par M. Cucarollo visant à doter l'agence d'une mission supplémentaire liée à la quantification des émissions de gaz à effet de serre produites par les différents secteurs du tourisme. Il est proposé d'ajouter un paragraphe dans la convention « accompagner la mise en place d'un tourisme durable en Isère ».

M. Suszylo indique que l'Isère possède de nombreux atouts et rappelle que des actions et des travaux sont menés pour préserver le territoire.

M. Cucarollo indique qu'il ne s'agit pas d'interdire ou d'imposer des limites mais de quantifier l'action du Département et ses impacts pour être en mesure de les compenser.

M. Barbier indique que la stratégie départementale Air-Climat-Énergie est déjà existante.

M. Chriqui ajoute que le Département porte la responsabilité de ses émissions et agit en fonction.

M. Suszylo rappelle qu'un travail est fait au niveau des pics de fréquentation des sites touristiques.

M. Bonnard interroge sur la manière de compenser l'impact du transport des populations rurales qui souhaitent se rendre en ville.

M. Badouard affirme qu'avec la hausse des températures et la baisse de l'enneigement, le tourisme va souffrir et qu'il faut en tenir compte au niveau de la politique touristique départementale.

M. Barbier souligne que le Département prend en compte au quotidien dans ses politiques la problématique du changement climatique.

M. Cucarollo rappelle qu'il n'est pas conseiller métropolitain et que la question des zones à faibles émissions (ZFE) concerne l'ensemble des territoires. Le cadre imposé par l'Etat est très strict et contraint les Métropoles qui doivent s'adapter comme elles le peuvent à cette réglementation.

M. Barbier rappelle que depuis 2015 des mesures précises de l'action du Département sont réalisées. Dans le secteur des routes, notamment pour la circulation des engins, il n'existe pas de solutions techniques.

M. Suszylo conclut sur le rôle de l'agence et sa gouvernance.

Le Président fait procéder au vote :

Vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Contre (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

Vote sur le rapport :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 B 38 7

Rapporteur : Mme Nathalie Faure

Avenant n°1 à la convention d'avance remboursable entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Présentation du rapport par Mme Faure.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 C 14 8

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Charte départementale de la ruralité

Présentation du rapport par M. Madinier.

Interventions :

M. Strappazzon indique que la ruralité a changé avec les évolutions sociologiques. Il rappelle qu'il est important d'accompagner les communes pour maintenir les commerces et les services publics de proximité. Il évoque les liens entre habitants en territoire rural, qu'il convient de reconsidérer et de réinventer pour créer de nouvelles solidarités.

M. Papadopulo souligne le volontarisme du Département. Il précise que les territoires ruraux apparaissent comme un refuge et qu'il convient de donner un avenir encourageant à leurs habitants.

M. Mulyk remercie l'ensemble du groupe de travail et constate le besoin de concertation et de discussion dans les communes rurales.

Mme Dolgopyatoff Burlet insiste sur l'axe consacrée à la biodiversité dans la charte. La ruralité est un élément important du partage des espaces.

M. Madinier remercie l'ensemble des services et partenaires pour le travail effectué.

M. Barbier souligne que le Département est le 1^{er} partenaire des communes.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 C 14 9

Rapporteur : Mme. Anne Gérin

Accompagnement des projets de vidéoprotection des communes et de leurs groupements sur les espaces publics

Présentation du rapport par Mme Gérin.

Interventions :

M. Benhamou fait part de son soutien à ce rapport et souligne qu'une majorité de la population est favorable à la vidéoprotection.

M. Chriqui partage cette position et souligne l'efficacité des dispositifs en termes de prévention et élucidation.

M. Michallet souligne que ce dispositif s'inscrit dans une politique globale et d'accompagnement de tous les territoires.

Le Président fait procéder au vote :

Contre (6) : M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera.

Pour (51) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 28 10

Rapporteur : Mme. Anne Gérin

Création d'un dispositif de soutien aux associations agréées de sécurité civile (AASC) iséroises

Présentation du rapport par Mme Gérin.

Interventions :

M. Barbier rappelle que les associations agissent en synergie avec le SDIS.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 31 11

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions Ressources Humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 40 12

Rapporteur : Mme Annick Merle

Prolongation du Plan Tiers-lieux en Isère

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 32 13

Rapporteur : M. Julien Polat

Modification du règlement intérieur du Conseil départemental

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 32 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice devant toutes juridictions

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 32 15

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport d'activité et de développement durable 2022

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

M. Cucarollo regrette que l'action du Département ne soit pas à la hauteur des enjeux du changement climatique. Il interroge le projet présenté en commission permanente relatif au contournement de la commune de Saint-Savin.

M. Perazio rappelle l'ancienneté et la complexité du projet. Il considère qu'il est de la responsabilité du Département d'intervenir sur le sujet étant donné les enjeux de santé publique pour les populations. L'aspect environnemental est intégré dans le projet et le travail de concertation est multi partenarial.

Mme Dolgopyatoff Burlet souligne la démarche volontariste du Département en ce qui concerne les espaces naturels sensibles.

M. Polat souligne la réalité de la problématique de la circulation dans les traversées des centres villes et la nécessité d'une intervention du Département qui permet également de réduire la pollution y afférente.

M. Cucarollo revient sur la nécessité d'agir sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la préservation de la biodiversité. Il souligne les difficultés liées à la mise en œuvre par les collectivités de décisions étatiques adoptées sans concertation. Il évoque les désagréments subis par les riverains de l'aéroport de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, comparables à ceux des habitants de la commune de Saint-Savin.

M. Barbier revient sur le sujet de l'aéroport et précise que le Département va accompagner les mutations dans ce secteur d'activité.

Mme Simon met en avant les actions engagées dans le secteur éducatif concernant la transition écologique.

M. Chriqui conclut en synthétisant les actions entreprises par le Département en matière d'environnement.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 33 16

Rapporteur : M. Bernard Perazio

Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation relative au louage de choses

Présentation du rapport par M. Perazio.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 34 17

Rapporteur : M. Julien Polat

Bilan des garanties d'emprunts 2022

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 34 18

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte de gestion du Payeur départemental pour l'exercice 2022

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 34 19

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte administratif 2022

M. Barbier quitte l'hémicycle et désigne Mme Martin-Grand pour diriger la séance pendant ce rapport.

Mme Sandrine Martin-Grand fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
M. Michel Doffagne donne pouvoir à M. Christophe Borg
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Joëlle Hours donne pouvoir à M. Franck Benhamou
M. Pierre-Didier Tchétché
M. Jean-Pierre Barbier

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

M. Queiros évoque d'une part les conditions dans lesquelles la préparation du budget primitif de 2022 s'est opérée, et commente, d'autre part, les chiffres qui sont contenus dans les documents qui ont été mis à la disposition de l'assemblée. Il considère que les documents fournis sont insuffisants et manquent de précision. Il fait part de son inquiétude concernant la montée des taux d'intérêts. Il constate la bonne santé financière du Département lui garantissant une capacité d'action.

M. Polat indique que l'information donnée est suffisante pour en permettre l'analyse et la bonne compréhension.

Mme Martin-Grand conclut en indiquant que le compte administratif indique la capacité du Département à accompagner les communes dans leurs investissements qui constitue une aide précieuse pour ces dernières.

Mme Martin-Grand fait procéder au vote :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

Ne prend pas part au vote (1) : M. Jean-Pierre Barbier

La délibération est adoptée à la majorité

--

DOSSIER N°2023 BS 2023 F 34 20

Rapporteur : M. Julien Polat

Budget supplémentaire pour l'exercice 2023

Retour dans l'hémicycle de M. Barbier qui reprend la présidence de la séance.

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Céline Dolgopyatoff Burllet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
M. Michel Doffagne donne pouvoir à M. Christophe Borg
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Joëlle Hours donne pouvoir à M. Franck Benhamou
Mme Frédérique Puissat donne pouvoir à M. Damien Michallet
M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

Amendement déposé par le groupe UGES présenté par Mme Kazazian-Balestas relatif à l'élargissement du dispositif de bourses d'études et de projet professionnel du Département aux étudiants de 3^{ème} cycle souhaitant exercer comme médecin salarié.

M. Barbier indique que cet amendement va à l'encontre des politiques du Département.

Mme Kazazian-Balestas souligne qu'il ne s'agit pas d'opposer médecine libérale et médecine salariée.

M. Barbier demande qui salariera les futurs médecins bénéficiaires des bourses.

Mme Kazazian-Balestas et Mme Questiaux considèrent qu'il ne s'agit pas là de la question.

Mme Germain indique que des structures sont en recherche de médecins.

M. Barbier souligne que la médecine en France est toujours majoritairement libérale.

Mme Blanc-Voutier indique son opposition à l'amendement.

M. Benhamou considère qu'il est préférable de soutenir tout type d'installation dans des zones tendues.

M. Barbier précise que le Département aide l'installation en médecine libérale sur l'ensemble du territoire.

Mme Kazazian-Balestas précise que la demande concerne l'extension du dispositif à la médecine salariée.

M. Barbier rappelle que ce n'est pas l'objectif d'Isère Médecins.

Mme Demore souligne que les associations salariant des médecins ne s'installent pas dans les mêmes secteurs que les libéraux et que le travail est différent.

M. Barbier considère que les problématiques urbaines et rurales en médecine sont comparables.

Mme Pourtier souligne qu'il ne faut pas opposer médecine rurale et urbaine. Le Département travaille sur le salariat de médecins sur des territoires identifiés.

M. Barbier demande le rejet de l'amendement considérant que les indications budgétaires données ne sont pas adéquates.

Le Président fait procéder au vote :

Vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Contre (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

La discussion se poursuit sur le sujet du budget supplémentaire.

M. Badouard considère qu'étant donné les marges de manœuvre existantes, les choix budgétaires opérés dans le budget supplémentaire ne sont pas assez volontaristes.

M. Barbier réfute toute inaction du Département.

M. Polat rappelle que l'adoption du budget supplémentaire est un sujet technique, l'objet étant de corriger ce qui a été voté au budget primitif.

Le Président fait procéder au vote :

Vote sur le rapport :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité

--

La séance se termine à 13h27



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental